

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FEVRIER 2022

Présents: M. VILLEMAGNE Michel - Mme VAREILLE Nadège - Mme VINDRIEUX Cécile - M. GAUTHIER Christophe - M. MARMEYS Michel – Mme BOUCHARDON Isabelle – M. CROS Laurent – M. CHANTRE Éric – Mme ARSAC Brigitte Mme CHOMARAT Sandrine – M. CHALANCON Anthony.

Absents : Mme CROZE Blandine (donne pouvoir à Mme VAREILLE Nadège) – M. MARCAILLOU Patrick (donne pouvoir à Mme VAREILLE Nadège) - Mme PONTON Carine (donne pouvoir à M. GAUTHIER Christophe – M. NOIR Benjamin (donne pouvoir à M. CROS Laurent) – M. FAURIE Romain (donne pouvoir à M. VILLEMAGNE Michel) – M. LESCAILLE Bernard (donne pouvoir à M. CHALANCON Anthony) – Mme GUILLOT Priscilla - Mme SOUBEYRAND Laura.

Secrétaire de séance : Mme VINDRIEUX Cécile

Le Maire présente l'ordre du jour.
L'ordre du jour est approuvé.

1) Demande d'une subvention pour la réalisation du skatepark dans le cadre de la stratégie locale de développement du programme LEADER/GAL Ardèche/ appel à candidatures « soutien aux projets en faveur de la jeunesse » - Rapport de Mme VAREILLE.

Un groupe de 10 collégiens et lycéens a sollicité les élus pour la création d'un skatepark dans la commune pour la pratique de la trottinette et du skate. Ils pratiquent actuellement dans la rue, sur le skatepark d'une commune du département limitrophe (mais ils sont dépendants des parents pour pouvoir les conduire au skatepark et en revenir) ou lorsqu'ils sont en vacances dans un lieu disposant d'un skatepark. Il n'existe à ce jour aucun skatepark sur le territoire de notre Communauté de communes (Val'Eyrieux).

La commune de Saint-Agrève a décidé la réalisation d'un skatepark sur son territoire en cœur de village, proche de la zone de loisirs du Chiniac où sont déjà installés les courts de tennis et les jeux pour enfants, à distance suffisante des habitations pour ne pas générer de nuisances sonores pour les riverains. Les aménagements paysagers mettront le site en valeur.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que ce dossier est éligible à un financement dans le cadre de la stratégie locale de développement du programme LEADER/GAL Ardèche/ appel à candidatures « soutien aux projets en faveur de la jeunesse ».

La demande de subvention doit être déposée auprès du GAL Ardèche³ avant le 28 février 2022.

Le Maire précise le plan de financement de cette opération :

DÉPENSES		RECETTES	
Nature des travaux	Montant des travaux	Financeurs	Montant des recettes
Maîtrise d'œuvre	17 900,00 €	Agence Nationale du Sport 20%	40 000,00 €
Installation chantier	8 000,00 €	DETR 40 %	80 000,00 €
Mission CSPS	1 100,00 €	LEADER 10 %	20 000,00 €
Étude géotechnique	2 000,00 €	Commune	60 000,00 €
Réalisation du skatepark	166 500,00 €	Prêt relai FCTVA	40 000,00 €
Dont :			
*terrassements	39 000,00 €		
*réseau EP	9 500,00 €		
*serrureries (curbs, barre de glisse...)	19 000,00 €		
*Ouvrages en béton	98 000,00 €		
*Panneau réglementaire de l'aménagement	1 000,00 €		
Abords	4 500,00 €		
TOTAL HT	200 000,00 €	TOTAL HT	200 000,00 €
TOTAL TTC	240 000,00 €	TOTAL TTC	240 000,00 €

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de son Maire, et après en avoir délibéré:

*APPROUVE l'opération relative à la réalisation d'un skatepark.

*ADOpte le plan de financement présenté.

*SOLLICITE l'attribution d'une subvention au titre de la stratégie locale de développement du programme LEADER/GAL Ardèche/ appel à candidatures « soutien aux projets en faveur de la jeunesse ».

*AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires à ces projets.

Pour : 17 Contre : Abstention

2) Demande d'une subvention pour la réalisation du skatepark à la Région au titre des équipements sportifs de proximité en accès libre – Rapport de Mme VAREILLE.

Un groupe de 10 collégiens et lycéens a sollicité les élus pour la création d'un skatepark dans la commune pour la pratique de la trottinette et du skate. Ils pratiquent actuellement dans la rue, sur le skatepark d'une commune du département limitrophe (mais ils sont dépendants des parents pour pouvoir les conduire au skatepark et en revenir) ou lorsqu'ils sont en vacances dans un lieu disposant d'un skatepark. Il n'existe à ce jour aucun skatepark sur le territoire de notre Communauté de communes (Val'Eyrieux).

La commune de Saint-Agrève a décidé la réalisation d'un skatepark sur son territoire en cœur de village, proche de la zone de loisirs du Chiniac où sont déjà installés les courts de tennis et les jeux pour enfants, à distance suffisante des habitations pour ne pas générer de nuisances sonores pour les riverains. Les aménagements paysagers mettront le site en valeur.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que ce dossier est éligible au financement de la Région Auvergne Rhône Alpes au titre des équipements sportifs de proximité en accès libre.

La demande de subvention doit être déposée auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes.

Le Maire précise le plan de financement de cette opération :

DÉPENSES		RECETTES	
Nature des travaux	Montant des travaux	Financeurs	Montant des recettes
Maîtrise d'œuvre	17 900,00 €	Agence Nationale du Sport 20%	40 000,00 €
Installation chantier	8 000,00 €	Région 25%	50 000,00 €
Mission CSPS	1 100,00 €	Commune	110 000,00 €
Étude géotechnique	2 000,00 €	Prêt relai FCTVA	40 000,00 €
Réalisation du skatepark	166 500,00 €		
Dont :			
*terrassements	39 000,00 €		
*réseau EP	9 500,00 €		
*serrureries (curbs, barre de glisse...)	19 000,00 €		
*Ouvrages en béton	98 000,00 €		
*Panneau réglementaire de l'aménagement	1 000,00 €		
Abords	4 500,00 €		
TOTAL HT	200 000,00 €	TOTAL HT	200 000,00 €
TOTAL TTC	240 000,00 €	TOTAL TTC	240 000,00 €

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de son Maire, et après en avoir délibéré:

*APPROUVE l'opération relative à la réalisation d'un skatepark.

*ADOpte le plan de financement présenté.

*SOLLICITE l'attribution d'une subvention auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes au titre des équipements sportifs de proximité en accès libre.

*AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires à ces projets.

Pour : 17 Contre : Abstention

3) Elu-s tour avec le PNR - Rapport de M. VILLEMAGNE.

Monsieur VILLEMAGNE précise que, dans le cadre de sa démarche de proximité avec les territoires de son ressort, le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche délocalise ses comités syndicaux et organise à cette occasion des visites de terrain pour les élus membres du dit comité syndical.

Notre commune a été sollicitée pour accueillir le 1^{er} octobre 2022 cet « élu-s tour » : le comité syndical se tiendrait salle des Arts et des Cultures et au cours de la journée des ateliers et visites de réalisations co-financées par le PNR seraient programmés.

Le maire précise que notre engagement sera limité à la mise à disposition de la salle des Arts et des Cultures ; il précise également qu'une délibération de notre conseil n'est pas exigée mais que le fait d'en prendre une démontre notre attachement à la fois au PNR et également à ses actions sur notre territoire.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de son Maire, et après en avoir délibéré:

*APPROUVE l'opération relative à l'accueil de l'« élu-s tour ».

*ACCEPTÉ de mettre gracieusement à la disposition du PNR la salle des Arts et des Cultures pour la journée du 1^{er} octobre 2022.

Pour : 17 Contre : Abstention

4) Questions diverses.

Demande d'administrés pour la réfection de la voirie Montée des Sports. Les projets de voirie sont étudiés en commission voirie, en fonction des priorités (état des voiries) et des éventuels travaux prévus par d'autres collectivités (eau et assainissement / fibre).

Demande d'administrés de Lichessol pour sécurisation de la circulation et des arrêts de car. Dossier en réflexion avec le Département.

Eclairage de la place Félicie d'Asseyne : travaux réalisés aujourd'hui.

Prochaines séances du Conseil Municipal le 3 mars 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures 40.